



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

Excusés : Aurélie BIZOUARD, Bruno BERRIER

Lecture et signature des délibérations du 29 mars 2016.

1. Budget : Décision Modificative pour prévision rénovation appartement au-dessus de l'école primaire

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une Décision Modificative au budget principal afin de prévoir les nouveaux crédits en recettes et en dépenses pour le nouveau projet de rénovation d'appartements destinés aux médecins remplaçants et stagiaires au-dessus de l'école primaire de Montret.

Monsieur Stéphane BESSON, 1^{er} Adjoint au Maire, présente deux propositions dans le respect de la demande du Conseil Municipal qui est de pouvoir rembourser complètement les travaux avec le loyer des logements qui seront rénovés.

- La première proposition nécessiterait d'effectuer 77 400 € HT (soit 92 880 € TTC) de travaux afin d'obtenir une subvention à 100 % pour la DETR de l'Etat. Sur cette proposition, le remboursement total du projet nécessiterait un loyer à 267 € par mois sur dix ans.
- La seconde proposition, permettant de diminuer le loyer à 250 €, ne permettrait pas d'avoir la totalité de la subvention pour les travaux, à savoir que 86 % pour 79 800,00 € TTC de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la première proposition de Décision Modificative du budget Principal.

2. Scot

Monsieur Stéphane BESSON rappelle au Conseil Municipal le but du SCOT, à savoir d'organiser une ruralité attractive et de proximité au service d'un développement durable et de qualité, valoriser durablement les diverses ressources. Dans le schéma du SCOT, certaines agglomérations bressanes sont considérées comme pôles d'équilibre. D'autres communes sont considérées comme pôles de proximité. Montret ne fait pas partie de ces pôles de proximité, alors que cela avait été envisagé. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Syndicat Mixte l'inscription de la

commune de Montret en tant que pôle de proximité, proposition approuvée à l'unanimité par l'organe délibérant.

3. Avancement de grades agents

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir procéder aux avancements de grades pour les agents communaux, il est nécessaire de délibérer sur la suppression de leurs anciens postes et la création de nouveaux postes correspondants à leurs nouveaux grades. Ainsi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} février 2016 ;
- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe au 31 janvier 2016 ;
- De créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe au 1^{er} février 2016 ;
- De supprimer le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ème} classe au 31 janvier 2016 ;
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

4. Fusion des Intercommunalités : schéma et nombre de délégués

Madame la Maire présente la lettre du Préfet de Saône-et-Loire rappelant le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Saône-et-Loire et qui demande au Conseil de se prononcer sur la mesure suivante : fusion des intercommunalités Communauté de Communes Cœur de Bresse et Cuiseaux Intercom'. Le Conseil Municipal vote à 3 pour 3 contre et 4 abstentions ce projet de périmètre, les conseillers motivent leurs décisions ainsi :

- ce projet n'est pas assez ambitieux et souhaitent une intercommunalité « Bresse du Sud », regroupant les quatre intercommunalités ;
- ce projet révèle un manque de souplesse laissé aux communes désirant quitter ce périmètre ou y entrer et l'obligation qui leur est faite d'attendre 2018 pour se prononcer ;
- obligation de se prononcer sur un projet dont l'impact fiscal sur la population de la Communauté de Communes Cœur de Bresse n'est pas encore connu.

Après proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour laisser aux communes le libre choix de la communauté de communes à laquelle elles veulent appartenir dès 2017, comme cela s'était fait lors de la précédente fusion intercommunale des communautés de communes de Montret et de Louhans.

5. Logiciels devis : état-civil et cimetière

Madame la Maire présente les propositions commerciales de divers prestataires de logiciels d'une part pour l'état-civil (registres) et d'autre part pour la gestion du cimetière communal. Pour l'état-civil, la prestation la moins onéreuse ainsi que la plus logique (prestataire des autres logiciels de la commune) reste à étudier car la mairie recherche l'option reprise d'antériorité des actes, qui ne sera peut-être pas possible chez Berger-Levrault.

En ce qui concerne la gestion du cimetière communal, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne choisir aucun prestataire en vue des tarifs importants ainsi que de l'utilisation trop peu fréquente de ce type d'outil.

6. Cimetière

a) Lancement des procédures de péril

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des procédures de péril sur les monuments menaçant de chuter dans le cimetière de Montret. Elle rapporte que certains monuments de concessions sont dans des états insalubres et menacent de chuter sur un monument voisin. Une demande de devis pour la réparation des monuments des concessions dont l'héritier du concessionnaire n'a pas été retrouvé a été effectuée par la secrétaire de Mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer les procédures de péril.

b) Lancement des procédures de reprise de concessions en état d'abandon

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le début des procédures de reprise des concessions en état d'abandon sur le cimetière communal de Montret. Ces procédures de reprise d'une durée de trois ans sont à effectuer sur toutes les concessions âgées de plus de 30 ans dont l'état apparent est abandonné sans aucune trace d'entretien, dont les derniers corps ont été inhumés il y a au moins dix ans. Madame la Maire rappelle que le but de cette procédure très réglementée est de pouvoir créer de nouvelles places pour les concessions futures, sachant que le cimetière actuel manque de place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le lancement des procédures de reprise des concessions en état d'abandon.

7. Dissolution du SIVOS du secteur Louhannais

Madame La Maire présente le courrier de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire portant sur la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du SIVOS du secteur Louhannais. L'organe délibérant se prononce favorable à l'unanimité sur cette dissolution.

8. Question diverses

a) ATD 71 : adhésion option complémentaire

Dans le cadre de notre adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire, et afin d'être accompagné au mieux dans notre démarche de procédure d'appel d'offres pour la réhabilitation de la Mairie, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'option complémentaire proposée par l'ATD. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à cette option.

b) Adhésion CAUE 71

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la CAUE 71. Le Conseil Municipal refuse d'attribuer cette subvention.

c) Panier bressan : appel de cotisations 2016

Comme chaque année, le Panier Bressan fait un appel de cotisation pour obtenir quelques fonds de la part de la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une cotisation de 200 € cette année, comme la précédente.

d) DDEN 71 : demande de subvention

Comme chaque année, les DDEN 71 effectuent une demande de subvention auprès de la commune de Montret. Madame le Maire rappelle que les crédits ont déjà été votés au budget. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 50 € de subvention aux DDEN 71.

e) Commune de Saint-Germain-du-Plain : frais de fonctionnement ULIS

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Commune de Saint-Germain-du-Plain de verser des frais de fonctionnement pour l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS), anciennement CLIS, et pour lequel la commune versait une somme chaque année, rappelle le Maire. La Commune de Saint-Germain-du-Plain demandant cette année la somme de 74 € pour un élève de la commune de Montret fréquentant cette unité, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser 74 € pour ce dispositif.

f) Régisseur Principal et suppléant

Madame la Maire propose, suite à la demande de la trésorerie, de nommer Monsieur Pascal TRONTIN, régisseur principal et Madame Nathalie BESSON, régisseur suppléant pour les régies suivantes : droit de place, redevance photocopies, dons CCAS, et location salle des fêtes. Le Conseil accepte à l'unanimité.

g) Attribution logement 155 Route de Saint-Vincent

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le logement vacant situé 155 Route de Saint-Vincent à Montret dont la Commune est propriétaire a été attribué à Monsieur Cyril OGER.

h) Redevance pour Occupation du Domaine Public distribution de Gaz

Madame la Maire propose au Conseil Municipal comme chaque année de demander une redevance à GRDF pour la distribution de gaz pour l'occupation du domaine public avec ses installations. Suite à quelques calculs en fonction de la longueur du linéaire

du réseau public de distribution et du taux d'évolution de l'index ingénierie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une redevance de 244 €.

i) Redevance pour Occupation du Domaine Public transport de Gaz

Madame la Maire propose au Conseil Municipal comme chaque année de demander une redevance à GRT Gaz pour le transport de gaz pour l'occupation du domaine public avec ses installations. Suite à quelques calculs en fonction de la longueur du linéaire du réseau public de transport et du taux d'évolution de l'index ingénierie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une redevance de 269 €.

j) Bail Orange

Le Maire présente au Conseil une lettre de la Société Axians mandatée par Orange pour proposition de renouvellement du bail pour l'emplacement de l'antenne relais d'Orange UPR Nord Est. Le Conseil Municipal accepte ce renouvellement à l'unanimité.

k) Red Stars Baseball Club

Le Maire expose au Conseil la lettre du Red Stars Baseball Club demandant la mise à disposition du stade de Montret. Cette mise à disposition a été refusée par l'organe délibérant puisque le stade a déjà été réservé pour l'association Club Canin actuellement basée sur Louhans.

l) Vente parcelle bois LACHAUX

Le Maire expose au Conseil la lettre du Notaire Guigue-Frerot proposant à nouveau la vente de la parcelle de bois de Monsieur LACHAUX à un prix moins élevé que le prix initialement prononcé par le propriétaire. Pour rappel, cette parcelle se situe derrière le cimetière communal, mais l'intérieur du bois est mal entretenu majoritairement pas de bonne qualité. Le Maire propose au Conseil Municipal de proposer 3 000 € pour acheter cette parcelle de bois, proposition que le Conseil accepte avec 9 voix pour, une abstention et une contre.

m) Avenant entreprise BERRY marché groupe scolaire

Dans le cadre de la finalisation du marché du groupe scolaire, l'entreprise Berry du lot de revêtement de sols et muraux durs propose un avenant en moins-value de 5 740 € pour la non réalisation de faïences. Le Conseil accepte cet avenant à l'unanimité et autorise le Maire à le signer.

n) Sélection compagnie Transport Scolaire

Le Maire expose au Conseil que suite à la demande du Conseil Départemental pour le renouvellement d'un marché d'exécution du service de transport scolaire pour le RPI Savigny/Montret, une compagnie de transport a été sélectionnée suite à la présentation des offres : il s'agit de l'entreprise Transarc Transports Marchal, qui présentait une offre à 61 952.00 € pour quatre ans avec du matériel récent (2013).

o) CACES 1 et 8

Le Maire expose au Conseil la nécessité d'effectuer une formation de conduite pour les agents utilisant le matériel roulant type tracteur et micro tracteur. Deux propositions ont été présentées : l'une prévoyant une formation d'un jour sur place pour les deux agents concernés en sachant que l'autorisation de conduire ne sera considérée que par la commune de Montret, et pour une durée de 5 ans uniquement. La seconde proposition dont le tarif est double comprend les formations CACES 1 et 8 sur trois jours à l'auto-école Benoit, pour une durée de validation de l'autorisation de conduite de 10 ans. Le Conseil vote à 9 pour la première proposition, 1 pour la seconde et une abstention.